

COMMUNE D'ACHENHEIM



Conseil municipal du 10 février 2020

L'an deux mille vingt, le dix février à vingt heures, les membres du conseil municipal sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le six février par le Maire, conformément à l'article L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

1. Compte de gestion 2019 budget principal Commune
2. Compte de gestion 2019 budget annexe lotissement du Moulin
3. Compte administratif 2019 budget principal Commune
4. Compte administratif 2019 budget annexe lotissement du Moulin
5. Affectation des résultats 2019 budget principal Commune
6. Affectation des résultats 2019 budget annexe lotissement du Moulin
7. Taux des contributions directes 2020
8. Budget primitif 2020 budget principal Commune
9. Budget primitif 2020 budget annexe lotissement du Moulin
10. Avis sur le projet de l'Eurométropole d'aménagement d'un parking rue du Moulin
11. Convention de mise en commun d'un radar cinémomètre équipant la police municipale, avec les communes d'Holtzheim et d'Oberschaeffolsheim,
12. Groupement de commande permanent : bilan 2019 et avenant à la convention de groupement
13. Subventions
14. Divers

Sont présents : M. Raymond LEIPP, Mme Monique KLEISER, M. Julien GUILLON, Mme Simone WOLFER-FREPPPEL, Mme Corinne DROEHNLE-BREIT, M. Raymond SCHWEITZER, M. Valentin RABOT, Mme Anne COUPPIE, M. Bernard MARTIN, M. Alain EHRET, Mme Maryvonne BARADEL, Mme Christelle COLLONGE, M. Jean-Michel HENNINGER, Mme Ludivine DE JESUS, M. Adrien D'ANTIMO, Mme Madeline RICO, M. Michel DIEBOLT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente ayant donné procuration :

Mme Fabienne VONTHRON ayant donné procuration à Mme Monique KLEISER.

Mme Sylvie STENGEL a été désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Raymond LEIPP, Maire.

Délibération N°2020 -01 : Compte de gestion 2019 principal Commune

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2343-1 et 2

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie d'Illkirch Collectivités et que le compte de gestion 2019 établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Trésorier,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2019 du Trésorier.

Approuvée à l'unanimité

Délibération N°2020 - 02 : Compte de gestion 2019 budget annexe lotissement du Moulin

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2343-1 et 2

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie d'Illkirch Collectivités et que le compte de gestion 2019 établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Trésorier

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2019 du Trésorier.

Approuvée à l'unanimité

Délibération N°2020 – 03 : Compte Administratif 2019 Budget principal Commune

Mme Monique KLEISER, Adjointe au Maire, présente le compte administratif 2019.

M. le Maire quitte la salle. Après avoir constaté la régularité des écritures et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2019 dont la balance se présente comme suit

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	2 385 009.42 €	966 372.45 €
Dépenses	1 170 664.44 €	530 825.27 €
Excédent	1 214 344.98 €	435 547.18 €
Déficit	/	/

= RESULTAT DE CLOTURE EXCEDENT : 1 649 892.16 €

Arrête et approuve les résultats tels que résumés ci-dessus.

Approuvée à l'unanimité

Délibération N°2020 - 04 : Compte Administratif 2019 Budget annexe lotissement du Moulin

Mme Monique KLEISER, Adjointe au Maire présente le compte administratif 2019

M. le Maire quitte la salle. Après avoir constaté la régularité des écritures et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2019 dont la balance se présente comme suit

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 925 994.13 €	1 606 098.04 €
Dépenses	1 725 940.86 €	1 582 098.04 €
Excédent	200 053.27 €	24 000.00 €

Résultat global Excédentaire 224 053.27 euros

Arrête et approuve les résultats tels que résumé ci-dessus.

Approuvée à l'unanimité

Délibération N°2020- 05 : Affectation des résultats 2019 budget principal Commune

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 février 2020 approuvant le compte administratif 2019,

Statuant sur l'affectation des résultats d'exécution global du budget 2019

Constatant que le Compte Administratif 2019 fait apparaître un résultat global de 1 649 892.16 euros,

Ressortant d'un excédent de fonctionnement de 1 214 344.98 euros et d'un excédent d'investissement de 435 547.18 euros,

M. le Maire propose d'affecter

- au C/ 001 excédent d'investissement	435 547.18 euros
- au C/ 1068 excédent de fonctionnement capitalisés	200 000.00 euros
- au C/002 excédent de fonctionnement	1 014 344.98 euros

Approuvée à l'unanimité

Délibération N°2020 - 06 : Affectation des résultats 2019 budget annexe du lotissement du Moulin

Vu le Code Général des collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 février 2020 approuvant le compte administratif 2019,

Statuant sur l'affectation des résultats d'exécution du budget 2019

Constatant que le compte Administratif 2019 fait apparaître un résultat global de 224 053.27 euros,

Ressortant d'un excédent d'investissement de 24 000.00 euros

Ressortant d'un excédent de fonctionnement de 200 053.27 euros

M. Le Maire propose d'affecter

- au C/ 002 excédent de fonctionnement	200 053.27 euros
- au C/001 excédent d'investissement	24 000.00 euros

Approuvée à l'unanimité

Délibération N°2020 – 07 : Taux des contributions directes 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide au titre de l'année 2020 de ne pas augmenter le taux des contributions directes :

- 10,46% : Taxe d'habitation
- 14,82% : Taxe Foncière bâti
- 55,78% : Taxe Foncière non bâti

Approuvée à l'unanimité

Délibération N°2020- 08 : Budget Primitif 2020 budget principal de la Commune

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612 et suivants à l'article L2343-2

Monsieur le Maire expose le contenu du Budget Primitif 2020

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	2 588 674.98 €	2 040 372.16 €
Dépenses	2 588 674.98 €	2 040 372.16 €

Approuvée à l'unanimité

Délibération N°2020- 09 : Budget primitif 2020 budget annexe lotissement du Moulin

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612 et suivants à l'article L2343-2

Monsieur le Maire expose le contenu du Budget Primitif 2020

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	200 053.27 €	24 000.00 €
Dépenses	200 053.27 €	24 000.00 €

Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2020- 10 : Avis sur le projet de l'Eurométropole d'aménagement d'un parking rue du Moulin

L'Eurométropole de Strasbourg conformément à l'article L.5217-2- I-b du code général des collectivités territoriales (CGCT), assure la compétence pour l'aménagement d'aires de stationnement.

La commune d'Achenheim avait proposé à l'Eurométropole d'inscrire l'aménagement d'un parking rue du Moulin au titre des projets 2020.

Pour permettre la programmation des travaux, la commune d'Achenheim s'était engagée par délibération n°2019-36 du 18 novembre 2019 à financer 50 % du coût total toutes taxes comprises (TTC) de cette opération réalisée par l'Eurométropole de Strasbourg, via un fonds de concours qui sera mis en place sur le fondement de l'article L.5215-26 du CGCT.

Le projet ayant été retenu pour le programme 2020, le Conseil municipal est sollicité pour émettre un avis sur le projet de délibération de l'Eurométropole : les projets sur l'espace public - aménagement ou extension de parcs et aires de stationnement,

Vu l'acte d'acquisition du foncier nécessaire au projet signé par la commune le 10 décembre 2019 pour un montant de 26325 €,

VU le projet de délibération du Conseil de l'Eurométropole du 14 février 2020 portant sur les projets sur l'espace public - Aménagement ou extension de parcs et aires de stationnement,

CONSIDERANT la demande de l'Eurométropole en date du 9 janvier 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable sur le projet sur l'espace public : aménagement ou extension de parcs et aires de stationnement retenu par l'Eurométropole de Strasbourg.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2020 – 11 : Convention de mise en commun d'un radar cinémomètre équipant la police municipale, avec les communes d'Holtzheim et d'Oberschaeffolsheim

Vu la convention du 19 décembre 2014 de mise en commun d'un agent de police municipale avec les communes d'Holtzheim et d'Oberschaeffolsheim selon la répartition suivante : Achenheim : 25% Holtzheim : 50%, Oberschaeffolsheim : 25%.

Considérant la proposition de la commune d'Holtzheim et d'Oberschaeffolsheim de mutualiser le radar cinémomètre dont est équipé la police municipale.

Vu le projet de convention tripartite.

La Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la mise en commun du radar cinémomètre équipant la police municipale, avec les communes d'Holtzheim et d'Oberschaeffolsheim, selon la répartition suivante :

Achenheim : 25%, Holtzheim : 50%, Oberschaeffolsheim : 25%

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition, et tout acte y afférant.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2020 – 12 : Groupement de commande permanent : bilan 2019 et avenant à la convention de groupement

Par délibération du conseil municipal du 26 juin 2017, la ville de Strasbourg a adopté la convention cadre de groupement de commande dit permanent et ouvert, s'inscrivant dans le cadre fixé par les articles 28 et le 101 de l'ordonnance n °2015- 899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, désormais codifiés dans le code de la commande publique en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019. Ce groupement associe l'Eurométropole de Strasbourg, ses communes membres notamment la ville de Strasbourg, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin, les établissements publics locaux d'enseignement des collèges des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle, le SDIS du Bas-Rhin, le SDIS du Haut-Rhin, la Fondation de l'Œuvre Notre Dame et le Centre Communal d'Action Sociale de Strasbourg. Il s'agissait de mettre en œuvre un mode de fonctionnement innovant en matière d'achat groupé par mutualisation permettant notamment de :

- réduire les coûts, générer des gains,
- optimiser les procédures de passation de marchés publics,
- renforcer les pratiques en créant un réseau d'acheteurs,
- susciter la concurrence, développer des expertises,
- intégrer des principes de développement durable.

Une première liste de vingt-deux thèmes avait été retenue et les dossiers pilotés selon le cas par l'un des membres coordonnateurs du dossier chargé de l'analyse des besoins, des procédures de passation, de la signature et de la notification des marchés pour les membres du groupement y participant.

La première année de fonctionnement de ce groupement de commande permanent a démontré tout l'intérêt de ce dispositif, tant par la souplesse qu'il offre dans la mise en œuvre des achats mutualisés que pour les résultats qu'il a permis de générer (gains financiers, optimisations et harmonisations de cahiers de charge, meilleure maîtrise de l'évolution des coûts de l'énergie, augmentation du volume d'achat durable grâce à

l'introduction accrue de clauses environnementales, partage d'expérience et montée en compétence des référents).

Au regard des résultats obtenus au cours de cette première année d'exercice et de l'intérêt croissant qu'a suscité le groupement de commandes permanent auprès de ses membres, ces derniers ont souhaité élargir le périmètre des achats entrant dans son champ d'application tout en simplifiant la terminologie et la classification des thématiques prises en compte. Cet élargissement s'est traduit par la passation d'un avenant modifiant, à la fin de l'année 2018, le périmètre de la convention de groupement de commandes permanent, afin de l'étendre à de nouveaux domaines d'achat.

La seconde année de mise en œuvre du groupement de commandes permanent a confirmé toute la pertinence de ce dispositif, aussi souple d'un point de vue organisationnel qu'efficace dans le déploiement d'un achat durable et permettant une optimisation des dépenses publiques.

Le tableau ci-dessous fait état de quelques-uns des marchés passés par le groupement de commande permanent, permettant d'illustrer son action :

Objet	Coordonnateur	Observations	Notification
Fourniture de fioul	Eurométropole	Nette réduction des coûts (environ 20%) Attribution à des acteurs locaux groupés	2017
Fourniture de bureau et de papier pour imprimantes, photocopieurs et services imprimerie et reprographie	Eurométropole	Massification importante des besoins BPU et besoins différents entre les collectivités (dont pour certaines fournitures des marchés spécifiques) Harmonisation des méthodes de fonctionnement entre les collectivités (enveloppes, niveau de validation...) Quelques difficultés à la standardisation d'exécution au vu des fonctionnements différents de chaque entité Nette réduction des coûts (environ 25%)	2017
Fourniture de carburant par cartes accréditives	SDIS67	Prise en compte des modalités de fonctionnement de chaque entité au travers d'une politique d'allotissement adapté	2017

Fourniture de carburant en cuves	SDIS67	Accord-cadre multi-attributaires avec positionnement géographique suite aux travaux de sourcing pour ne pas entraver l'accès au marché pour les PME Uniformisation des modalités de commandes	2017
Fourniture d'électricité et de gaz	Eurométropole	Premier marché intégrant la totalité des membres du groupement hormis 3 collectivités et 2 collègues Phase de sourcing productive et intéressante Développement durable : la part d'électricité verte renouvelable prévue dans les contrats passe de 25 à 100% sur les 650 sites les plus importants du groupement La massification des sites a permis de limiter la hausse des prix (hausse de la fourniture d'électricité de 11 % mais évolution des prix maintenue à -50 % de l'évolution effective des cours en bourse depuis le dernier marché). L'allotissement a permis une ouverture à la concurrence (y compris petites ELD)	2018
Fourniture de fioul domestique	SDIS 68	Uniformisation des pratiques qui tend vers une simplicité des commandes Engagement sociaux, environnementaux et sociétaux de la part des attributaires	2018
Titres restaurant	CD67	Les collectivités ont profité du sourcing mené par le coordonnateur Performance accrue de l'outil de gestion des titres	2019
Fourniture de fils et de câbles	Eurométropole	Notification en cours	2019
Fourniture de gaz conditionnés (butane, propane), autres gaz et produits associés	Eurométropole	Notification en cours	2019

Fournitures d'appareils électriques chauffants, soufflants, ventilateurs et climatiseurs	Eurométropole	Notification en cours	2019
Fourniture de bois brut, travaillés et produits connexes	Eurométropole	Notification en cours	2019
Fourniture d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail pour les agents des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin	CD68	Uniformisation des pratiques. Marché récurrent entre le CD67 et le CD68	2019
Fourniture de fluides pour la maintenance de la flotte de véhicules et engins	CD68	Des gains financiers par l'effet de massification des achats (de l'ordre de 39 % pour le lot 01 des lubrifiants et de 10.2 % pour le lot 02 AD BLUE, voir fichiers joints) Une harmonisation et optimisation des pratiques entre les différents partenaires (achat d'un produit identique pour une même catégorie de véhicules, réduction des stocks et du risque d'erreur dans les opérations d'entretien par les opérateurs) Un interlocuteur unique pour l'ensemble du marché (service commercial, service R&D) Une gamme plus importante d'huile biodégradable (+ 10 %) favorisant une meilleure prise en compte des objectifs environnementaux Réduction des tournées et des délais de livraison, la commande globale du groupement favorisant l'affrètement d'un seul porteur Un partage des expériences et des pratiques avec le développement et la montée en compétence des référents associés au montage du	2019

		dossier pour les fluides, un meilleur retour sur la veille technologique des produits répondants aux nouveaux véhicules et matériels.	
--	--	---	--

Au regard des résultats positifs de ces achats groupés et dans la continuité du premier élargissement des domaines d'achats couverts par le groupement de commandes permanent intervenu à la fin de l'année 2018, il est proposé :

- d'ajouter plusieurs domaines d'achat complémentaires à la liste de ceux pour lesquels une mutualisation des marchés publics peut être envisagée, notamment les prestations de dératisation et de désinfection, les travaux d'entretien des routes, ouvrages et forêts, la fourniture et installation d'équipements de cuisine, la fourniture d'outils thermiques, les prestations de salage et de déneigement, la fourniture et maintenance de divers gros et petits équipements et matériels électriques ou électroniques ou encore, par exemple, la réparation et l'achat d'équipement électroménager en réemploi (cf. annexe jointe au présent rapport énonçant la liste exhaustive des domaines d'achat susceptibles d'entrer dans le périmètre du groupement) ;
- d'intégrer parmi les membres du groupement de commandes deux établissements publics anciennement services de la Ville de Strasbourg : la Haute Ecole des Arts du Rhin et l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, dont une partie des achats est convergente avec ceux figurant dans la liste d'achats pouvant être effectués de manière mutualisée grâce au groupement de commandes permanent.

La proposition d'avenant jointe au présent projet de délibération modifie en conséquence l'annexe de la convention de groupement de commandes permanent relative au champ des achats couverts par le groupement et la liste des membres de ce dernier, sans modifications d'autres articles.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Approuve

- le bilan du groupement de commandes permanent établi après deux ans de fonctionnement
- la poursuite, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, du recours à un groupement de commandes permanent comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats,
- l'avenant à la convention de groupement de commandes permanent portant élargissement des domaines d'achat relevant du périmètre du groupement et intégration à ce dernier de deux nouveaux membres, la Haute Ecole des Arts du Rhin et l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg,
- la liste des domaines d'achat annexée à la présente délibération, qui se substitue à l'annexe de la convention de groupement de commandes permanent initiale, définissant le champ d'application de ce dernier

Autorise le Maire ou son représentant :

- à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la présente délibération,
- à signer l'avenant annexé à ladite délibération élargissant le champ d'application de la convention de groupement de commandes permanent à de nouveaux domaines d'achat et à deux nouveaux membres.

Approuvée à l'unanimité,

Délibération n° 2020 - 13 : Subventions

Subvention à l'AT Handball pour l'occupation du gymnase du SIVU

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide le versement d'une subvention de 2773,75 € euros à l'AT Handball correspondant aux frais de location du gymnase d'Achenheim pour la période du 1er septembre 2018 au 1er juillet 2019.

Les crédits étant à inscrire au BP 2020. Approuvée à l'unanimité

Subvention à l'Association Amicale Pêche Achenheim (AAP Achenheim)

Vu la demande de subvention de l'AAP d'Achenheim en date du 12 janvier 2020 pour un montant de 954 € correspondant à la prise en charge du loyer et de frais d'occupation du sol au titre de l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide le versement d'une subvention de 954 € à l'AAP d'Achenheim.

Les crédits étant inscrits au BP 2020. Approuvée à l'unanimité

Subvention pour la fête de la musique du 21 juin 2020

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide :

- le versement d'une subvention de 3000 euros à la Société de Musique « Harmonie d'Achenheim » correspondant à la prise en charge de la prestation de l'Harmonie lors de la fête de la musique du 21 juin 2020

Les crédits étant inscrits au BP 2020. Approuvée à l'unanimité,

Subvention pour les 100 ans de la Société de Musique « Harmonie d'Achenheim »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

le versement d'une subvention de 3000 euros à la Société de Musique « Harmonie d'Achenheim » correspondant à l'organisation de ses 100 ans.

Les crédits étant inscrits au BP 2020. Approuvée à l'unanimité,

Subvention pour la Fête Nationale du 13 juillet 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- le versement d'une subvention de 450 euros à l'Etoile Bleue d'Achenheim pour l'organisation de la manifestation du 13 juillet 2020

Les crédits étant inscrits au BP 2020. Approuvée à l'unanimité,

Points Divers

Information sur les marchés publics signés par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation :

-Avenants au marché de travaux de Rénovation de l'Église Catholique d'Achenheim

Lot n°1 : Echafaudage - Nom du titulaire : FREGONESE et Fils

Montant marché : 20 724,50 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 4 632,80 € HT

Montant total du marché : 25 357,30

Lot n°2 : Charpente bois - Nom du titulaire : Société OLLAND

Montant du Marché : 22 703,10 € H.T

Montant de l'avenant n°1 : 7 074,08 € HT

Montant total du marché : 29 777,18 € HT

Lot n°3 Couverture zinguerie- Nom du titulaire : Société OLLAND

Montant du Marché : 30 216,34 € H.T

Montant de l'avenant n°1 : 15 982,90 € HT

Montant total du marché : 46 199,24 € HT

Ces travaux supplémentaires de charpente et couverture sont justifiés par l'affaissement des pièces de charpente et la dégradation de la toiture, accessible après la pose de l'échafaudage.

Lot n°4 : Ravalement, peintures extérieures, pierre de taille - Nom du titulaire : PEINTURES ECODURABLES

Montant du Marché : 90 425,82 € H.T

Montant de l'avenant n°1 : 39 262,94 € HT

Montant total du marché : 129 688,76 € HT

Ces travaux supplémentaires de ravalement sont issus du constat fait sur site depuis les échafaudages de l'altération de la façade du clocher et de la volonté de laisser apparents certains moellons en partie basse de l'entrée.

-Marché de fourniture et installation de tableaux interactifs pour toutes les classes de l'école élémentaire Nicole Fontaine :

Nom du titulaire : Alsace Micro Services, 5 rue saint Eloi 68000 Colmar

Montant marché : 26 223,20 € HT

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h45.

Le Président de séance,



Raymond LEIPP

La secrétaire de séance,

Sylvie STENGEL

